

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), le comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 1er mai 2023, à 17 h 30, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, Montréal, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 1283-1289, rue Labelle, 550-562, rue Sainte-Catherine Est, 570-580, rue Sainte-Catherine Est, 1260-1268, rue Saint-Hubert, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte de 16 étages et 176 unités de logements au total, 80 unités de stationnement pour automobile et 48 emplacements intérieurs pour vélo;
- 2036, rue Montgomery, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages avec construction hors-toit, comprenant 7 unités de logements au total et 7 stationnements extérieurs pour vélo.

Toute personne souhaitant s'opposer à l'une des demandes ci-haut mentionnées doit, au plus tard le 25 avril 2023, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante : katerine.rowan@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 15 avril 2023

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie